

Compteurs Linky- l'ADEME prise en flagrant délit de tromperie

Dernières nouvelles : suite à mon communiqué, l'Ademe a tout simplement enlevé de son site le document de 107 pages titré "Les représentations sociales de l'effet de serre" (octobre 2017) et l'a remplacé par un de 10 pages qui ne permet plus de voir la tromperie.

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>
Communiqué du 8 octobre 2018

L'ADEME (agence dite "de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie") vient de publier un [rapport](#) (1) entièrement à la gloire du compteur communicant Linky. Ce n'est pas une surprise puisque l'Ademe est placée sous la tutelle du gouvernement qui est lui-même promoteur de ce compteur.

Pour autant, rien ne peut justifier que **l'Ademe s'autorise à mentir ouvertement pour tenter de soutenir l'industriel Enedis**, confronté à un refus de plus en plus massif du compteur Linky.

Il se trouve que dans son rapport, l'Ademe s'appuie (en page 4) sur [une de ses précédentes enquêtes](#), titrée "*Représentations Sociales de l'effet de serre - 18ème vague, septembre 2017*", pour prétendre que "*l'installation des compteurs **communicants** électriques fait partie des quatre principales mesures que les français souhaiteraient voir adoptées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre*".

Mais, en se reportant à la dite enquête (2), on peut noter (page 107) que l'item proposé aux sondés était "*Installer dans les foyers **des compteurs électriques** qui analysent les consommations pour permettre aux gens de faire des économies d'énergie*".

A aucun moment il n'était question de compteurs **communicants** comme le prétend aujourd'hui l'Ademe. Il s'agit donc d'un mensonge délibéré de l'Ademe dont nous exigeons une rectification immédiate et des excuses.

Par ailleurs, les items du sondage étaient **proposés par l'Ademe** et n'étaient absolument pas cités spontanément par les sondés, dont l'Ademe prétend aujourd'hui malhonnêtement qu'ils "**souhaitent**" les compteurs **communicants**, et même qu'il s'agit d'une demande "**des français**".

Qui plus est, l'item "compteur", pratiquement présenté comme étant plébiscité, ne devance en réalité que les items relevant de mesures obligatoires, d'interdiction ou de taxation. **Le comble est que l'item "compteur" n'est pas, lui, mentionné comme une obligation** (assurément dans le but d'augmenter les réponses favorables) alors qu'Enedis et les pouvoirs ne cessent de prétendre que le Linky est obligatoire.

Il est par ailleurs notable que ce mensonge éhonté de l'Ademe renvoie à une tromperie d'Enedis selon qui l'installation de compteurs communicants serait "**nécessaire**" pour avoir accès à sa courbe de consommation et ainsi "faire des économies d'énergie". Or :

- il est parfaitement possible d'obtenir en temps réel sa courbe de consommation avec un compteur ordinaire, et même [avec un bon vieux compteur électromécanique](#) (3) ;
- consulter une courbe de consommation ne fait faire **aucune économie d'énergie**,

contrairement à des actions concrètes comme isoler son habitation et autres mesures (4) ;

- il n'y a par ailleurs aucun besoin d'avoir sa courbe de consommation pour **connaître les moments où il est conseillé de faire fonctionner ses appareils énergivores**, la nuit en particulier.

Globalement, le rapport de l'Ademe se contente de reprendre la propagande et les éléments de langage d'Enedis, avançant par exemple de prétendues "économies d'énergie" (inexistantes en réalité), l'intégration des énergies renouvelables (massive en Allemagne depuis 20 ans... sans le moindre compteur communicant), ou la "nécessité" de recharger les voitures électriques... dont l'Ademe feint d'ignorer qu'elles sont **aussi nocives que les voitures thermiques** (5).

En conclusion, bafouant sa mission d'information de la population, l'Ademe a menti délibérément pour promouvoir indûment le compteur Linky. L'Ademe doit présenter ses excuses, rectifier son rapport et, surtout, informer enfin honnêtement sur les tares et fausses "vertus" du compteur Linky.

SL

(1) <https://www.ademe.fr/compteurs-communicants-lelectricite-linky>

(2) <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/representations-sociale-effet-serre-2017-synthese.pdf>

(3) <http://refus.linky.gazpar.free.fr/preuve-tromperie-enedis-linky.htm>

(4) <https://www.consoglobe.com/15-astuces-reduire-facture-electricite-3524-cg>

(5) https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/10/23/emissions-de-co2-l-impasse-de-la-voiture-electrique_4795636_3234.html